

Compte rendu du Conseil Municipal

Du 23 octobre 2014

Le jeudi 23 octobre deux mille quatorze, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de Coët-Roz, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Danielle CORNET, Maire

Étaient Présents : Mmes Danielle CORNET - Sylvie MORAND – Claudie MAHÉ - Muriel MAHÉ - Margareth ABOT - Annie PRIOUX-TERRIENNE - Roselyne DAUFFY – Tiphaine TEHERY - Angélique BLANCHARD - Marie-Christine BRIAND – Jacqueline LEROUX-GUILLE

MM. Paul LONGATTE - Stéphane POILVE - Armel MOYON - Sébastien SOURGET -Christian BURLLOT - Jean-Philippe LEVESQUE - Claude MEYE - Gabriel DUVAL - Marc FOUCAULT- Mikaël COUTURIER - Arnaud GUIHENEUF - Michel MENARD – Bernard CLOUET - Denis RIMBERT -

Excusés :

Mme Vanessa LEBEAU (qui avait donné procuration à M. Arnaud GUIHENEUF)

Mme Lucie LEGUEN (qui avait donné procuration à Mme Danielle CORNET)

Mme Vinciane SEKHRI (qui avait donné procuration à M. Stéphane POILVE)

Mme Annaïg GICQUEL (qui avait donné procuration à M. Bernard CLOUET)

Secrétaire de Séance : Mme Tiphaine TEHERY

Sommaire

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2014

Information des décisions prises par le Maire

2014-91 Approbation de la déclaration de projet relative à la réalisation d'un collège public d'enseignement général emportant la mise en compatibilité du PLU

2014-92 Modification simplifiée du PLU/Modification du règlement zone U/Modalités de concertation

2014-93 Aménagement RD 773 et 164/Avis variantes d'aménagement de la RD 773 entre Pont-Château et Dréfféac

2014-94 Cession Foncière Foyer de la Madeleine/Echange entre la Chataigneraie et la Commune/Complément à la délibération n°2013-80

2014-95 Subvention Communauté de Communes/Reversement « Paris Hippiques »

2014-96 Versement subvention exceptionnelle AVF/Accueil des nouveaux arrivants

2014-97 Modification de la composition du Comité de Pilotage Futur Groupe Scolaire Landas

Actualités des dossiers en cours

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination d'un secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Madame Tiphaine TÉHÉRY pour assurer ces fonctions.

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2014

Mme Le Maire après avoir demandé si des observations sont à formuler met le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2014 aux voix. Il est adopté, avec observations, à l'unanimité.

+++++

Information des décisions prises par le Maire

Arrêté permanent n°2014-17 :

Arrêté d'opposition au transfert des pouvoirs de police « spéciale » du Maire au Président de l'EPCI

Arrêté permanent n°2014-18 :

Arrêté prescrivant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Pont-Château

+++++

URBANISME

2014-91 Approbation de la déclaration de projet relative à la réalisation d'un collège public d'enseignement général emportant la mise en compatibilité du PLU

Rapporteur : **Mme Le Maire**

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité :

Déclare le projet de construction d'un collège public d'enseignement général, sur le site du Landas, d'intérêt général

Approuve la mise en compatibilité du PLU telle qu'elle est annexée à la présente délibération

Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant 1 mois et d'une insertion dans un journal diffusé dans le département, conformément aux dispositions des articles R123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme

Dit que le PLU mis en compatibilité est tenu à disposition du public à la Mairie, aux heures et jours habituels d'ouverture

Dit que la présente délibération deviendra exécutoire, dès réception par le Préfet, après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

+++++

2014-92 Modification simplifiée du PLU/Modification du règlement zone U/Modalités de concertation

Rapporteur : **Mme Le Maire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Prend acte de l'arrêté du Maire en date du 15 octobre 2014 qui prescrit la modification simplifiée du règlement de la zone U du PLU afin de modifier la rédaction de l'article U 10 relatif aux hauteurs des constructions,

Fixe les modalités de mise à disposition du public présentant les modifications envisagées, et l'exposé de ses motifs ; Le dossier de modification simplifiée n°6 du Plan Local d'Urbanisme sera mis à disposition du public à la Mairie de PONTCHATEAU du 6 novembre 2014 au 6 décembre 2014 aux jours et heures d'ouverture habituels soit du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, Le samedi de 10h à 12h

Un registre permettant au public de consigner ses observations sera ouvert à la Mairie de PONTCHATEAU aux jours et heures définies ci-dessus

2014-93 Aménagement RD 773 et 164/Avis variantes d'aménagement de la RD 773 entre Pont-Château et Dréfféac

Rapporteur : **Mme Le Maire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 6 contres (M. CLOUET, M. MENARD, M. RIMBERT, Mme BRIAND, Mme LEROUX-GUILLE et Mme GICQUEL) :

Privilégie la variante Famille 1-3/Variante 1 concernant l'aménagement de la RD773 entre Pontchâteau et Sévérac (section Pontchâteau/Dréfféac)

2014-94 Cession Foncière Foyer de la Madeleine/Echange entre la Chataigneraie et la Commune/Complément à la délibération n°2013-80

Rapporteur : **Mme Le Maire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 6 abstentions (M. CLOUET, M. MENARD, M. RIMBERT, Mme BRIAND, Mme LEROUX-GUILLE et Mme GICQUEL) :

Accepte l'échange de parcelles entre l'Association Saint-Martin (Résidence La Chataigneraie) qui cédera une partie de la parcelle AH 693p d'une surface d'environ 167 m² au profit de la commune qui lui cédera une partie de la parcelle AH 367p d'une surface d'environ 387 m²

Accepte la cession des parcelles situées sur le site du « Prieuré », après bornage et échange, d'une surface de 11786 m² incluant les parcelles AH 367p, AH 386p, AH54p, AH55p, AH32p, AH 620p, AH614p et AH 693p au Foyer La Madeleine, au prix total de 230 000 euros

Accepte de prendre en charge les travaux de raccordement aux différents réseaux, eau potable, électricité, gaz et téléphone en limite de propriété

Dit que l'acquéreur s'engage à maintenir une continuité piétonne entre les Maisons de retraite de la Chataigneraie et du Prieuré en la reportant sur le plan de masse du projet de FAM.
Autorise M. le Maire à signer les actes correspondants

FINANCES

2014-95 Subvention Communauté de Communes/Reversement « Paris Hippiques »

Rapporteur : **M. POILVE, Adjoint aux finances locales**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte le reversement par la communauté de communes du Pays de Pont-Château à la commune de Pont-Château, sous la forme d'une subvention, du montant perçu annuellement au titre « reversement du prélèvement sur les paris hippiques au profit des communes » à compter de 2014. Pour 2014 ce montant s'élève à 37 938.72 €

Accepte la subvention qui sera versée annuellement, en une seule fois, après encaissement du reversement par la communauté de communes.

Autorise Mme Le Maire à signer la convention d'octroi de cette subvention pour 3 années consécutives

2014-96 Versement subvention exceptionnelle AVF/Accueil des nouveaux arrivants

Rapporteur : **M. POILVE, Adjoint aux finances locales**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 800 euros à l'Association des Villes Françaises

AFFAIRES GENERALES

2014-97 Modification de la composition du Comité de Pilotage Futur Groupe Scolaire Landas

Rapporteur : **Mme Le Maire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Modifie la délibération n°2014-82 du 25 septembre 2014 portant constitution du Comité de Pilotage du Futur Groupe Scolaire
Ajoute le Président de l'association Le Collectif à ce Comité de Pilotage

Actualités des dossiers en cours

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

Le Maire



Danielle Cornet

Danielle CORNET